

**Réunion du Conseil Municipal
du 20 janvier 2021, à 18 h 30**

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de présents	:	20
Nombre de votants	:	23
Date de convocation	:	14 janvier 2021

**PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 20 janvier 2021
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme COUDROY (a procuration pour Mme LAPORTE), M. LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour Mme GARBAY), COURROS, M. GOSSELIN, Mme THIEBLIN, M. DAUBA, Mme ZELLER, MM. DELAS, MAULNY, Mme CHAPUIS, MM. BRUEY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mmes LAPORTE (a donné procuration à Mme COUDROY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHE), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

« Séance A »

La séance du conseil municipal est ouverte il est 18h30. M. le Maire donne la liste des procurations à savoir :

M. DARRIBEYROS Conseiller municipal à M. le Maire

Mme LAPORTE Conseillère municipale à Mme COUDROY Adjointe au maire

Mme GARBAY conseillère municipale à Mme REBECHE Adjointe au maire.

Puis M. le Maire avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, présente les vœux à l'assemblée, revient sur les inondations du début d'année, remercie le personnel communal de son implication.

Ensuite, M. le Maire présente la démission de Vincent DUCASSE adjoint au maire, et accueille Mme HERDUAL comme conseillère municipale.

M. le Maire, indique que pour la première fois, c'est historique « les femmes sont majoritaires dans l'assemblée délibérante de la commune de TARTAS », aujourd'hui 20 janvier 2021. « Date à retenir ».

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de Juline DELAS, conseiller municipal.

.../...

ORDRE DU JOUR – Projets de délibérations

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

- Délibération n° 1 : Vote du nombre d'Adjoints au maire, suite à la démission du 4^{ème} adjoint
- Délibération n° 2 : Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers délégués
- Délibération n° 3 : Délibération autorisant la majoration des indemnités de fonction des élus
- Délibération n°4 : Création et composition des commissions municipales
- Délibération n°5 : Désignation de membres du conseil municipal dans les organismes divers, commissions ou représentations
- Délibération n°6 : Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de la Régie des fêtes et animations

INFORMATION - COMMUNICATION

Décisions municipales en application du C. G. C. T.

M. le maire présente les différentes délibérations.

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Vote du nombre des Adjoints au Maire suite à la démission du 4^{ème} adjoint

M. le Maire présente le projet .

Considérant la demande de démission de M. DUCASSE Vincent, 4ème adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 7 janvier 2021,

Le Maire, Jean-François BROQUERES, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, fait procéder au vote du nombre des adjoints (au minimum un adjoint, au maximum 30% de l'effectif du conseil soit 6 adjoints).

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 6 adjoints.

A l'unanimité, le nombre d'adjoints est porté à 5 adjoints au maire.

Mme DEGOS demande des explications sur la démission ; le maire indique que dans une vie, on a des objectifs et des priorités, c'est le choix de chacun, des choix personnels. M. le Maire indique qu'il ne sera pas le porte-parole de Vincent DUCASSE.

S'agissant du nombre d'adjoints, M. le Maire estime qu'avec 5 adjoints la commune peut fonctionner, et une quatrième conseillère municipale déléguée sera désignée.

Vote à la majorité.

Abstentions de Mesdames DEGOS GARRIDO Messieurs LAMOTHE DUBOS

.../...

Délibération n°2 : Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers délégués

M. le Maire présente le projet.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 et suivants, modifiés par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 fixant, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique,

VU les lois n° 2015-366 du 31 mars 2015 et n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 qui prévoient que le maire perçoit automatiquement les indemnités de fonction au taux maximum, sauf s'il demande à bénéficier d'un taux inférieur,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 23 mai 2020,

VU les arrêtés de délégation du maire aux adjoints rendus exécutoires **le 19 JUIN 2020**

Considérant que pour une commune de 3304 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et celui des adjoints à 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la volonté de M. BROQUERES Jean-François, Maire de la commune de Tartas, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant la demande de démission de M. DUCASSE Vincent, 4ème adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 7 janvier 2021,

Il est proposé à notre assemblée :

- de fixer ainsi qu'il suit le taux des indemnités de fonction :

maire : **49.3%** de l'indice brut terminal de la fonction publique,

1^{er} et 2^{ème} adjoints : **14.9%** de l'indice brut terminal de la fonction publique

3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} adjoints : **13%** de l'indice brut terminal de la fonction publique

conseillers délégués : **5.3%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- Conformément à l'article L.2123-20-1 du CGCT, un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS
DE FONCTION DES ÉLUS**

Population totale : 3304

Enveloppe indemnitaire globale (plafond des indemnités autorisées par les textes) :

- Maire : **51.60 %**

+

- Adjoint : 19.8 % x 5 adjoints = **99.00 %**

Total **150.60 %**

INDEMNITÉS ACCORDÉES	
FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL
MAIRE	49.3 %
1° adjoint	14.9 %
2° adjoint	14.9 %
3° adjoint	13%
4° adjoint	13%
5° adjoint	13%
conseiller municipal délégué	5.3%
conseiller municipal délégué	5.3%
conseiller municipal délégué	5.3%
conseiller municipal délégué	5.3%
<u>TOTAUX</u>	139.3%

Vote à la majorité.

Abstentions de Mesdames DEGOS GARRIDO Messieurs LAMOTHE DUBOS

Délibération n°3 : Majoration des indemnités de fonction des Elus

DELIBERATION AUTORISANT LA MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

M. le Maire présente le projet.

Le conseil municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 6 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du **19 JUIN 2020** portant délégation de fonctions à 6 adjoints et à des conseillers délégués

Vu la délibération, adoptée ce jour, fixant le montant des indemnités de fonctions des élus,

Considérant que la commune est chef-lieu de canton, en application des dispositions prévues à l'article R2123-23 du CGCT les indemnités réellement versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux peuvent être majorées de 15%.

Vu l'article 2123-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que cet article dispose notamment ou dans son dernier paragraphe que « l'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct. Le conseil municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L. 2123-24. Dans un second temps, il se prononce sur les majorations prévues au premier alinéa du présent article, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance ».

Considérant la demande de démission de M. DUCASSE Vincent, 4ème adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 7 janvier 2021,

Considérant qu'il convient de voter cette majoration par une délibération spécifique :

Il est proposé à notre assemblée :

D'Autoriser l'application d'une majoration de 15% de l'indemnité de fonction octroyée au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux, la commune de TARTAS étant chef-lieu de canton.

De Préciser que le tableau ci-annexé récapitule l'ensemble des indemnités versées aux différents bénéficiaires,

De Préciser que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et suivront automatiquement l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

De Préciser que l'indemnité de fonction du maire sera versée à compter de la date de son élection,

De Préciser que les indemnités de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux seront versées à compter de la date de caractère exécutoire de l'arrêté leur déléguant des fonctions.

De Préciser que les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonctions sont inscrits au budget communal.

D'Autoriser M. le Maire à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

.../...

ANNEXE à la délibération

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal après majoration

Enveloppe indemnitaire globale (plafond des indemnités autorisées par les textes) :

- Maire : **51.60 %**

+

- Adjoints : 19.8 % x 5 adjoints = **99.00 %**

Total 150.60 %

FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	MAJORATION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE MAXIMAL
MAIRE	49.3 %	15%	56.7%
1° adjoint	14.9 %	15%	17.13%
2° adjoint	14.9 %	15%	17.13%
3° adjoint	13%	15%	14.95%
4° adjoint	13%	15%	14.95%
5° adjoint	13%	15%	14.95%
conseiller municipal délégué	5.3%	15%	6.1%
conseiller municipal délégué	5.3%	15%	6.1%
conseiller municipal délégué	5.3%	15%	6.1%
conseiller municipal délégué	5.3%	15%	6.1%
TOTAUX	139.3%		160.21 %

Vote à la majorité.

Abstentions de Mesdames DEGOS GARRIDO Messieurs LAMOTHE DUBOS

Délibération n°4 : Modification et composition des Commissions Municipales

M. le Maire présente le projet.

Considérant la demande de démission de M. DUCASSE Vincent, 4ème adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 7 janvier 2021, il y a donc lieu de désigner un remplaçant au sein des diverses commissions.

En application du C. G. C. T, il est proposé de porter création et de procéder à la composition des différentes commissions municipales.

A la question de Mme DEGOS Conseillère municipale, de proposer un suppléant à chaque titulaire de sa liste dans les commissions, M. le Maire se dit favorable.

.../...

COMPOSITION des COMMISSIONS			
Vices-présidents	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème VOIRIE PROPLETE FORET – ZONE RURALE AGRICULTURE – CHEMINS COMMUNAUX Thème Installations – Bâtiments	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	M. MME ZELLER	M. MME ZELLER Corinne	
	Philippe GOSSELIN	Philippe GOSSELIN	
		Pascal LAFOURCADE	
		Julien DELAS	
		Olivier DAUBA	
		Christine CHAPUIS	
			Eric LAMOTHE
			Suppléant Philippe DUBOS

Vice-président	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème EDUCATION JEUNESSE Centre de loisirs – Espace Ados Parentalité – Ecoles - Collège	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Isabelle REBECHE	Isabelle REBECHE	
		Aude PARTOUCHE-SEBBAN	
		Laurence LAPORTE	
		Vincent MAULNY	
		Corinne ZELLER	
		Stéphane BRUEY	
		Paul DARRIBEYROS	
			Dominique DEGOS
			Suppléante C. GARRIDO
Vice-président	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème CULTURE – PATRIMOINE COMMUNICATION – NTIC Animations	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	SOPHIE COUDROY	Sophie COUDROY	
		Paul DARRIBEYROS	
		Laurence LAPORTE	
		Corinne ZELLER	
		Julien DELAS	
		Eva GARBAY	
		Vincent MAULNY	
		Louisa HERDUAL	
			Dominique DEGOS
			Suppléante C. GARRIDO

Vices-présidents	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème Vie Associative - Sport	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	PHILIPPE GOSSELIN	Philippe GOSSELIN	
	PASCAL LAFOURCADE	Pascal LAFOURCADE	
		Robert FAUVEL	
		Aude PARTOUCHE-SEBBAN	
		Vincent MAULNY	
		Stéphane BRUEY	
			Philippe DUBOS
			Suppléant E.LAMOTHE

Vice-président	Prénom nom (7) dont le V-pdt	Thème Affaires Générales – Réglementation Sécurité – Lien gendarmerie Correspondant Défense Correspondant Anciens Combattants	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Pascal LAFOURCADE	Pascal LAFOURCADE	
		Evelyne COURROS	
		Isabelle REBECHE	
		Robert FAUVEL	
		Olivier DAUBA	
		Paul DARRIBEYROS	
		Louisa HERDUAL	
			E. LAMOTHE
			Suppléant P. DUBOS
Vice-président	Prénom nom (5) dont le V-pdt	Thème ACCESSIBILITE	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Christine CHAPUIS	Christine CHAPUIS	
		Hélène THIEBLIN	
		Eva GARBAY	
		Olivier DAUBA	
			Cécile GARRIDO
			Suppléant E. LAMOTHE
Vice-président	Prénom nom (6) dont le V-pdt	Thème Environnement-Agenda 21	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Stéphane BRUEY	Stéphane BRUEY	
		Aude PARTOUCHE-SEBBAN	
		Vincent MAULNY	
		Hélène THIEBLIN	
		Robert FAUVEL	
			P. DUBOS
			Suppléant E. LAMOTHE

Commission affaires sociales : Les membres de la commission Affaires sociales siégeront dans le collège des Elus municipaux au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune.

Vice-président	Prénom nom (6) dont le V-pdt	Thème Affaires SOCIALES Logement – Emploi SOLIDARITE	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Evelyne COURROS	Evelyne COURROS	
		Corinne ZELLER	
		Eva GARBAY	
		Paul DARRIBEYROS	
		Robert FAUVEL	
			Cécile GARRIDO
			Suppléante D. DEGOS

Vice-président	Prénom nom (6) dont le V-pdt	Thème Commerce Artisanat – Industrie Tissu économique	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Hélène THIEBLIN	Hélène THIEBLIN	
		Sophie COUDROY	
		Laurence LAPORTE	
		Olivier DAUBA	
		Eva GARBAY	
			Eric LAMOTHE
			Suppléante D. DEGOS

Vote à l'unanimité

Délibération n°5 : Désignation de membres du Conseil municipal dans des organismes divers, commissions ou représentations

M. le Maire propose le projet :

Considérant la demande de démission de M. DUCASSE Vincent, 4ème adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 7 janvier 2021, il y a donc lieu de désigner un remplaçant dans des organismes divers, commissions ou représentations.

M. le Maire propose à l'assemblée de désigner les représentants de la commune comme suit :

SYNDICAT MIXTE ALPI :

Titulaire : Mme REBECHE I.
Suppléant : Mme ZELLER C.

SYDEC :

Titulaire : M. BROQUERES J-F.
Suppléant : M...Stéphane BRUEY remplace Vincent DUCASSE

Syndicat Mixte du Bassin versant de la Midouze :

Titulaire : Mme Christine CHAPUIS remplace JF BROQUERES

Correspondant Défense :

Titulaire : Robert FAUVEL remplace Pascal LAFOURCADE

.../...

Correspondant Plan Communal de Sauvegarde :

Titulaire : M. LAFOURCADE P.

Conservatoire des Landes :

Titulaire : Mme LAPORTE L.

Suppléant : Mme COURROS E.

Arbre à Pain :

Titulaire : M. BRUEY S.

Représentant de la commune au CNAS :

M. DAUBA O.

CT-CHSCT de la Commune :

Titulaires (4 : 3+1) : M. GOSSELIN P. Mme COURROS E. Mme REBECHE I.
M. GARRIDO C.

Suppléants (4 : 3+1) : M. LAFOURCADE P. Mme COUDROY S. M. FAUVEL R.
M. LAMOTHE E.

Maison de Retraite « Gérard MINVIELLE de TARTAS » :

Titulaires (2) : Mme ZELLER C. Mme COURROS E.

Conseil Administration Collège Jean Rostand de TARTAS :

Titulaire : Mme REBECHE I.

Suppléant : M. MAULNY V.

Groupe scolaire JULES FERRY – conseils d'école :

Titulaire : Mme REBECHE I.

Suppléant : Mme PARTOUCHE-SEBBAN A.

Conseil Administration Ecole St-Joseph de TARTAS :

Titulaire : Mme REBECHE I.

Harmonie Municipale de TARTAS :

Titulaires (4 : 3+1) :

M. GOSSELIN P. Mme LAPORTE L. Mme CHAPUIS C.
M. DEGOS D.

Foyer des Jeunes de TARTAS :

Titulaires (3 : 2+1) :

M. GOSSELIN P. M. LAFOURCADE P.
M. DUBOS P.

Pour information, ont été proposées auprès de la CCPT, les personnes ci-après :

Pays Adour Chalosse TURSAN :

Titulaire : M. BROQUERES J-F.

Office du Tourisme :

Titulaire : Mme COUDROY S.

SIMAL :

Titulaire : Mme CHAPUIS C.

Centre Intercommunal d'Action Sociale :

Titulaire : Mme COURROS E.

SIETOM de CHALOSSE :

Titulaire : Stéphane BRUEY remplace JF BROQUERES

Pour Information représentation dans les commissions de la CCPT pour la commune

Au respect de la représentation proportionnelle, M. le Maire indique que la commune doit désigner 12 représentants. Il indique que 10 élus représenteront la liste majoritaire, et 2 élus pour la liste minoritaire.

Commission Urbanisme Habitat

Mmes COURROS E. et ZELLER C.

Commission Culture et Tourisme

M. DARRIBEYROS P. et Mme COUDROY S.

Commission Voirie et Travaux

M OLIVIER DAUBA et M. GOSSELIN P.

Commission Enfance et Jeunesse

Mmes REBECHE I. et LAPORTE L.

Commission Développement Economie et Mutualisation

Mme THIEBLIN H.

M. LAFOURCADE P.

Commission Environnement et Gestion des milieux aquatiques

M. BROQUERES J-F.

Mme DEGOS D.

Information à la CCPT, Olivier DAUBA en remplacement de Vincent DUCASSE

Au sein de la communauté de communes, Philippe GOSSELIN devient conseiller communautaire.

A l'interrogation, de Dominique DEGOS et Cécile GARRIDO, concernant le CCAS, et la présence de Mme HERDUAL qui était déjà membre, M. le Maire indique que cela ne semble pas poser problème en tant que nouvelle élue ; si problème, une nouvelle délibération sera prise.

Vote à l'unanimité

Délibération n°6 : Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de la Régie des fêtes et animations

Il est proposé à notre assemblée 6 membres du Conseil Municipal et 5 personnes extérieures à savoir :

Considérant la demande de démission de M. DUCASSE Vincent, 4ème adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 7 janvier 2021, il y a donc lieu de désigner un remplaçant au conseil d'exploitation de la Régie des fêtes et animations.

Pour la Commune :

Sophie COUDROY

Evelyne COURROS

Isabelle REBECHE

Vincent MAULNY

Hélène THIEBLIN

Julien DELAS

Extérieurs qualifiés

Ghislain DUVAL (PST Omnisports + commerçant)

Marie-Odile DUBOS (Tartas Accueil + profession libérale)

Mathieu DUCAMP (Harmonie Tarusate)

Isabelle TOUYA (commerçante)

Bernard LUCBERNET (Asso Pétanque)

Vote à l'unanimité

.../...

INFORMATION - COMMUNICATION

Décisions municipales en application du C. G. C. T.

M. le Maire donne communication des décisions :

- création de l'opération action commerce et pass culture avec un point des premières dépenses de la commune pour ces coupons ;
- et achat d'un tracteur.

Mme THIEBLIN précise que la somme retenue à TARTAS, est la même somme pour tout le monde, tandis que sur d'autres communes on a d'autres dispositifs. Des associations ont été bénéficiaires, comme l'arbre à pain notamment.

Mme GARRIDO demande si de nouveaux clients se sont présentés chez les commerçants ; la réponse est oui, et un point sera fait à la fin de l'opération.

M. LAMOTHE indique que le dossier achat de tracteur a été examiné en commission, mais que la décision n'a pas été prise en commission.

M. le Maire indique que c'est une information qui est donnée au travers de cette décision.

A la question de Mme DEGOS, sur un point des inondations, M. le Maire indique que le bilan est en cours, en ce compris sur les dossiers catastrophe naturelle et réunions avec les services de l'état. S'agissant de la présence très importante des médias, M. le Maire indique que c'est de l'information, et on subit ce phénomène de par l'actualité, et on essaye de le canaliser.

Satisfaction, pas de dommages aux personnes, une procédure pour les dossiers catastrophe naturelle a été mise en place en mairie de TARTAS, (les dossiers ont été transmis dès le 8 janvier en préfecture).

M. LAMOTHE intervient et s'interroge sur les questions à poser à des spécialistes, à des services de l'état, sur ce phénomène de crues, la récurrence. Que peut-on envisager ? comment procéder ? Que pouvons-nous envisager ?

Julien DELAS indique que les nappes étaient très hautes, avec beaucoup de précipitations.

M. LAMOTHE se demande si cela va se reproduire.

M. le MAIRE indique, que le service prévention des crues a lancé l'alerte dès le samedi matin, les premières estimations prévoyaient entre 3.30 m et 3.40 m, montée régulière avec un pic le jeudi soir. Le discours était confiant au départ, mais pour TARTAS 3.40 c'était déjà sensible ; et puis au fur et à mesure, le compteur s'est affolé, en repoussant la hauteur du pic de crue. Et à moment donné, les statistiques connues du service des crues, ont été dépassées, avec un épisode de précipitations jamais vu. Alors l'inquiétude est arrivée en suivant, la durée de l'épisode et la lenteur de la décrue .

M. le MAIRE dit que sur l'année, il y a eu trois épisodes, le dernier était important. La crue du mois de mai a été d'une violence inouïe, alors oui, on peut s'interroger « faut-il faire des bassins, prendre d'autres mesures,...à noter que les travaux de 2009 et 2019 ont un peu rehaussé le niveau des places Gambetta et Aristide Briand, les commerces auraient pu avoir plus d'eau, comparativement à une période plus ancienne où le lit de la Midouze était plus haut ».

M. le Maire « espère que cet épisode que nous venons de vivre, ne se reproduise pas ».

Eric LAMOTHE dit qu'au vu de la récurrence, il faut demander aux services compétents de faire des études.

M. MAULNY prend la parole sur la surmédiation ; Mme DEGOS souffle l'idée du « PAPI » pour intégrer comme sur DAX, une réflexion pour TARTAS, et être éligible à des financements. « Mme DEGOS dit qu'en tant qu'élus, on se préoccupe de la situation des tarusates ».

M. le Maire indique que la commune vient de faire l'acquisition de matériels « passerelle », et la préfecture a été saisie pour une aide en linéaire de protection. De plus les services de l'ETAT sont venus régulièrement sur TARTAS, ils étaient présents les soirs d'inondations, et M. le Maire précise que les services de l'ETAT nous ont assuré de leur soutien.

.../...

M. LAFOURCADE indique que « le SIVU doit prévoir des travaux en Amont et en Aval, ET plus 51 mètres de linéaire ont été achetés, l'état doit nous aider pour d'autres matériels. La réflexion a débuté, le PCS est en révision, et on participe à des inondations ».

M. le Maire dit l'information sur la communication, avec contact everyone.
Mme DEGOS revient sur le mot des parpaings à l'intérieur d'une habitation.

M. le Maire conclue en remerciant les différents services notamment des pompiers, mais aussi les collectivités qui sont venues en aide à TARTAS. Les remerciements vont aussi, aux bénévoles qui ont été présents pour le nettoyage des commerces et habitations.

La séance est levée, il est 19h25.